



BIBLIOTHÈQUE MITCHELL

La bibliothèque scolaire est un service complémentaire à l'enseignement et un instrument de culture pour tous.

Elle n'est donc pas une salle de repos, un local d'encadrement, un local de reprise d'examens ni une salle de jeux.



HEURES D'OUVERTURE

8 h 45 à 13 h et
14 h 20 à 14 h 40
Andrée-Anne Masson
Poste 12312

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUANT À TOUS (PERSONNEL ET ÉLÈVES)

- ❖ Le silence et le calme sont obligatoires en tout temps : on va à la bibliothèque que pour lire, étudier et faire de la recherche documentaire.
- ❖ **La carte étudiante est obligatoire pour le prêt des livres.**
- ❖ Aucune nourriture et breuvage ne sont permis.
- ❖ Les sacs d'école ou autres, les manteaux et les casquettes ne sont aucunement autorisés. Ils doivent être laissés à l'extérieur de la bibliothèque.
- ❖ Tout document qui sort de la bibliothèque doit être enregistré au comptoir.
- ❖ Les documents perdus ou abîmés seront facturés.



RÈGLEMENTS – ÉLÈVES

- ❖ Le prêt de volumes est possible pour les élèves aux heures d'ouverture.
- ❖ Prêt virtuel : Inscription sur : <https://cssrs.biblius.ca> avec le # de fiche de l'élève. Cliquer sur le roman souhaité puis sur « Emprunter ». Pour plus d'information, consulter Andrée-Anne Masson, votre bibliothécaire.
- ❖ Sur les heures de cours, aucun élève ne se présente seul à la bibliothèque à moins d'être muni d'une autorisation spéciale signée par la direction.
- ❖ À sa sortie de la bibliothèque, l'élève présente son matériel pour fin de vérification par le responsable.
- ❖ Advenant le non-respect de ces règlements, l'élève peut se voir expulser de la bibliothèque et ne plus avoir le droit de s'y présenter pour une durée déterminée par le ou la responsable.